



24 octobre 2016 | Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

Le 9 novembre, mobilisés pour nos libertés syndicales !

Le 9 novembre prochain, deux de nos militants sont convoqués par la justice à Béthune et Strasbourg.

René Gobert, secrétaire général du syndicat CGT des Territoriaux d'Hénin-Beaumont (62) est convoqué au Tribunal de Béthune en vue d'une éventuelle mise en examen suite à une plainte du maire FN de la collectivité concernant des messages postés sur Facebook.

Jean-Michel Delaye, secrétaire général du syndicat CGT du CNFPT, est convoqué, avec d'autres militants de la CGT, de FO et de Solidaires, pour être jugé au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg suite à une action syndicale à Haguenau au mois de mai dans le cadre de la bataille contre la loi Travail.

Avec d'autres actions de répression judiciaire, ces procédures démontrent la volonté gouvernementale et patronale de criminalisation du mouvement social et de l'action syndicale.

Nous n'acceptons pas cette tentative visant à nous faire taire et à empêcher les travailleurs de porter leurs revendications.

Le 9 novembre, la Fédération appelle à participer aux rassemblements de soutien organisés à 9 h devant le Tribunal de Béthune et à 8 h 30 devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg. À cet effet, elle met un préavis national de grève à la disposition des personnels territoriaux.

Le 9 novembre, exigeons l'arrêt de la procédure engagée contre René Gobert et la relaxe des 6 d'Haguenau, et la fin de toutes les procédures judiciaires visant des acteurs du mouvement social !